

Société d'assurance-dépôts—Loi

Je trouve que les directeurs de banques au Canada devraient être représentatifs par la nature même de leurs fonctions et par la nature même de l'article 18 de la loi. J'espère que par le biais de ce projet de loi, le gouvernement veillera à ce que les directeurs de cette société soient représentatifs d'un vaste éventail de la vie au Canada, ce qui n'est malheureusement pas le cas de la plupart des banques à l'heure actuelle.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une banque, un directeur.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, avant de révéler le nom de ceux qui ont été nommés administrateurs de la Société d'assurance-dépôts du Canada, je tiens à . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan) ne peut prendre la parole qu'avec le consentement unanime de la Chambre, car il l'a déjà prise. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Kaplan: Je remercie tous les députés de me donner l'occasion de répondre à quelques-uns des points qu'on vient de soulever. Je serai très bref.

Hier soir, j'ai eu l'occasion de discuter du fait que les femmes ne sont pas représentées au sein du conseil d'administration de certaines banques comme aussi des nombreuses mesures prises par le gouvernement actuel pour améliorer la condition féminine par voie législative, par le code des droits de l'homme, au sein de la fonction publique, par des nominations par décret du conseil et par une campagne visant à faire évoluer l'attitude du public.

C'est avec un certain sentiment de satisfaction que j'ai pu faire remarquer hier soir que, lorsqu'on a porté cette question à l'attention du public, les banques pensaient qu'il leur était impossible de trouver des femmes capables d'occuper ce poste, mais que la réaction du public a été tellement vive que les banquiers conservateurs eux-mêmes ont dû admettre que leur position sur la question était inadmissible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tous les banquiers ne sont-ils pas conservateurs?

M. Macdonald (Rosedale): Pas un seul n'est libéral.

M. Kaplan: Le président de la Société d'assurance-dépôts du Canada, nommé par décret du conseil est Gérard Gingras. Les autres membres du conseil d'administration sont choisis de par leurs fonctions. Il s'agit du gouverneur de la Banque du Canada, du surintendant des assurances, de l'inspecteur général des banques et du sous-ministre des Finances. Les députés remarqueront que ce sont tous des hommes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est une honte!

M. Kaplan: Nous voulons poursuivre l'action entreprise par le gouvernement pour faciliter l'accès des femmes aux postes élevés dans l'administration publique. Nous espérons que, le moment venu, ce qui, souhaitons-le, ne tardera pas trop, cette société comptera une femme parmi ses administrateurs.

[M. Fairweather.]

Je voudrais répondre à quelques-unes des questions courtes qui ont été posées, en laissant peut-être les autres de côté, jusqu'à ce que le bill soit renvoyé au comité pour examen. Toutes les institutions de ressort fédéral qui acceptent des dépôts doivent obligatoirement faire partie de la société d'assurance-dépôts mais les institutions provinciales peuvent faire partie de la société si la province où elles sont constituées les y autorise et si les pouvoirs qu'elles exercent sont sensiblement les mêmes que ceux exercés par les institutions fédérales couvertes par l'assurance.

Cette idée de porter le plafond à \$20,000 m'intéresse et j'aimerais l'étudier plus à fond avec les fonctionnaires et en discuter au comité. Je voudrais rassurer les députés en leur signalant que le fonds de l'assurance-dépôt, comme je le faisais remarquer, s'élève à près de \$99 millions actuellement, et sans aucun autre dépôt et sans payer d'autres primes, il augmenterait, semble-t-il, au taux composé de 13 p. 100. Les observateurs sérieux estiment, pour leur part, que c'est là un taux de croissance normal et, selon nous, un taux de croissance plus que suffisant pour maintenir les fonds de l'assurance-dépôt au niveau voulu.

Le rapport annuel de la société indique qu'il y a eu une seule réclamation payée à même le fonds, à part celles évidemment des frais de contrôle et de vérification des comptes de toutes les institutions visées. Cette réclamation a été déposée en 1970. Elle excédait quelque peu 5 millions de dollars, et au moment de la parution de ce rapport, à la fin de 1975, la caisse avait recouvré 4 millions sur les 5 qu'elle avait déboursés. Elle a redressé sa situation. Elle mérite la confiance de la Chambre. J'espère convaincre les membres du comité des finances qu'une diminution des primes s'impose de même qu'un remboursement au Fonds du revenu consolidé des 10 millions de dollars que le gouvernement fédéral avait versés pour créer la société.

● (1540)

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Comme nous serons bientôt appelés à nous rendre au Sénat, vers 4 heures, je crois que tout le monde est d'accord pour que la motion qui aurait été étudiée durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit reportée et pour que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à ce qu'on nous appelle pour aller au Sénat. A notre retour, nous pourrions lever la séance.